



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-034

BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET ANNEXE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF - SPANC

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 25 mars 2016 et affichée le
25 mars 2016.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 22 AVR 2016

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le
Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après
convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe,
M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa
11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut,
M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain
Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien,
Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux,
Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-
Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mémouna
Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme
Valérie Auber.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali
6^{ème} adjoint (par M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint),
Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par M. Jean Claude
Maillot 9^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint
(Mme Danila Bègue), M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi
Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana),
M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant),
Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla
Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec
(Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par
Mme Valérie Auber).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Karine Mounien à
17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet,
Mme Firose Gador.



LE MAIRE

Pour le Maire
l'Adjointe déléguée
Paulette LACPATIA

**BUDGET PRIMITIF 2016
BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF - SPANC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » et « aménagement-Travaux –Environnement » du 22 mars 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 5 avril 2016 relatif au Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



**Pour le Maire
l'Adjointe déléguée**

Paulette LACPATIA

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
SPANC**

Le Budget Primitif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre à hauteur de 5 000,00 € en section de Fonctionnement.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT, les dépenses et les recettes sont présentées ci-après par chapitre :

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
	<i>Opérations réelles</i>	
3 000,00	011 – Charges à caractère général 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 000,00
3 000,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	3 000,00

Les recettes, constituées par les redevances (3 000,00 €), servent à financer les dépenses liées à l'exercice des compétences obligatoires du service, à savoir :

- le contrôle de la conception et de la bonne réalisation des travaux d'implantation des ouvrages pour ce qui concerne les installations neuves ou réhabilitées ;
- le diagnostic et le contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien pour ce qui concerne les installations existantes.

Les autres charges concernent les frais de gestion du service qui sont à facturer par la Ville.

Les prévisions sont votées au niveau du chapitre.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT, il n'y a pas de prévision pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Primitif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Affaire suivie par la Direction des Finances